

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS**  
**DU FCP « INCOMON DYNAMIQUE »**  
**Part C : FR0013529104 – Part D FR0013529112**  
**Part I : FR0013529120**

Paris, le 29 août 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « INCOMON DYNAMIQUE » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

## **1. L'OPERATION**

- **Modification d'une composante de l'indicateur de référence** : 30% Bloomberg Euro Aggregate Treasury -3-5 Year (au lieu de 30 % Euro MTS 3-5 ans).

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury - 3-5 Year est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans (ticker Bloomberg : LET3TREU Index).

L'indicateur de référence de votre FCP sera donc désormais l'indice composite suivant : 70% Euro Stoxx 50 (EUR - Net Return) + 30% Bloomberg Euro Aggregate Treasury - 3 -5 Year.

- **Mise à jour des informations relatives à la prise en compte de critères ESG**

Les dispositions relatives à la prise en compte de critères ESG et aux risques de durabilité sont mises à jour en page 5 et 11 du prospectus du FCP. En particulier, dans la mesure où le FCP ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (dit « Règlement Taxonomie »), le pourcentage d'alignement des investissements sous-jacents du FCP avec le Règlement Taxonomie est de 0%.

- **Précisions quant aux modalités de rémunération des commercialisateurs du FCP**

Dans le prospectus, il est désormais indiqué que la société de gestion est amenée à verser une quote-part des frais de gestion financière du FCP à des plateformes d'assurance ou bancaire au titre de la distribution des parts du FCP. Cette rétrocession de distribution représente en moyenne 50% des frais de gestion financière du FCP.

- **Mise à jour des adresses des dépositaire, conservateur, valorisateur et centralisateur :**

Les nouvelles coordonnées postales de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration sont :

- Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
- Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Ces modifications interviendront le **1<sup>er</sup> septembre 2022**. Elles n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) de votre fonds.

## **2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER**

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



**Sébastien GRASSET**  
Membre du Directoire  
Directeur de l'Asset Management